



Versailles, le 23 JUIN 2023

Le préfet des Yvelines  
à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Maires du département

**Objet : Organisation de spectacles pyrotechniques et de feux festifs à proximité des bois et forêts**

**Ref :** - Arrêté n°SE-78-2023-06-12-00004 du 12 juin 2023 relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts

Dans le cadre de l'augmentation du risque d'incendie des bois et des forêts dans le département des Yvelines, ainsi que de la hausse de la fréquence des épisodes de canicule et de sécheresse, j'ai signé le 12 juin 2023 un arrêté relatif à la protection contre les incendies des zones situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Les champs et les espaces à vocation agricole ne sont pas concernés par cet arrêté.

L'article 4 de cet arrêté prévoit la possibilité de solliciter une dérogation concernant l'organisation de manifestations publiques comportant un spectacle pyrotechnique ou l'allumage de feux festifs de type « feux de joie » à moins de 200 mètres d'un espace boisé, au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre.

Les demandes de dérogation seront examinées avec discernement et bienveillance par mes services.

Je vous remercie d'adresser vos demandes, accompagnées de la présentation des mesures de sécurité complémentaires prévues afin de se prémunir contre le risque incendie auprès des services suivants :

Arrondissement	Service instructeur	Boîte fonctionnelle
Versailles	Préfecture – Cabinet - Bureau des polices administratives	<a href="mailto:sebastien.romani@yvelines.gouv.fr">sebastien.romani@yvelines.gouv.fr</a> <a href="mailto:beatrice.calle@yvelines.gouv.fr">beatrice.calle@yvelines.gouv.fr</a> <a href="mailto:pref-cab-bpa@yvelines.gouv.fr">pref-cab-bpa@yvelines.gouv.fr</a>
St-Germain-en-Laye	Sous-préfecture - Bureau de la sécurité intérieure	<a href="mailto:veronique.martiniano@yvelines.gouv.fr">veronique.martiniano@yvelines.gouv.fr</a> <a href="mailto:pref-spsgl-manifestations@yvelines.gouv.fr">pref-spsgl-manifestations@yvelines.gouv.fr</a>
Mantes-la-Jolie	Sous-préfecture - Bureau de la coordination, de l'animation territoriale et la réglementation générale	<a href="mailto:francois.gougou@yvelines.gouv.fr">francois.gougou@yvelines.gouv.fr</a> <a href="mailto:leana.rulle@yvelines.pref.gouv.fr">leana.rulle@yvelines.pref.gouv.fr</a>
Rambouillet	Sous-préfecture – Bureau de la réglementation et des sécurités	<a href="mailto:nicolas.poette@yvelines.gouv.fr">nicolas.poette@yvelines.gouv.fr</a> <a href="mailto:gaelle.lecoq@yvelines.gouv.fr">gaelle.lecoq@yvelines.gouv.fr</a> <a href="mailto:sp-ramb-reglementation@yvelines.gouv.fr">sp-ramb-reglementation@yvelines.gouv.fr</a>

Les services de la préfecture des Yvelines et des sous-préfectures d'arrondissement se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information concernant l'application des présentes mesures.

Le préfet,

Jean-Jacques BROU